

N/Réf. : 61/SAF/99 - DGA/SJM/of

Abidjan, le 14 Avril 1999

V/Réf.

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Général Mixte de votre Société, statuant sur les comptes du quarante deuxième exercice social se tiendra à Abidjan :

Le MARDI 04 MAI 1999 à 10 Heures Précises

dans la Salle de Conférence de la Chambre de Commerce au Plateau

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1°) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration
- 2°) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes
- 3°) Examen et approbation du Bilan et Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998
- Affectation des résultats - Distribution des dividendes et tantièmes
- 4°) Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs
- 5°) Quitus de leur gestion aux Administrateurs
- 6°) Renouvellement du mandat de deux (2) Administrateurs
- 7°) Nomination du deuxième Commissaire aux Comptes et du Commissaire aux Comptes suppléant

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1°) Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- 2°) Approbation des nouveaux Statuts mis en harmonie avec l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique ratifié le 17 Avril 1997 et entré en vigueur le 1^{er} Janvier 1998.
- 3°) Questions diverses

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE

Société Anonyme au Capital de 1.000.000.000 F. C.F.A.

Siège Social Abidjan - R.C. 377 - Etablissement Financier E F 1

N° Contribuable 0100377 Y

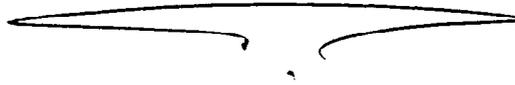
Nous vous serions reconnaissants de désigner la personne qui vous représentera à l'Assemblée, de nous la faire connaître et de lui établir le pouvoir nécessaire qu'elle nous remettra en début de séance.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à votre disposition au siège de la Société.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Directeur Général



DIACK DIAWAR

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux articles 31 et suivants de vos statuts pour vous soumettre les modifications statutaires rendues nécessaires pour être en conformité avec « l'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE » ratifié le 17 avril 1997 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

Nous avons mis à profit cette obligation pour reprendre la rédaction de l'ensemble des articles afin d'avoir des statuts parfaitement en ligne avec les formulations actuelles.

La Société Anonyme avec Conseil d'Administration pouvant être dirigée soit par un Président Directeur Général, soit par un Président du Conseil d'Administration et un Directeur Général, nous avons maintenu le mode actuel de direction avec un Président Directeur Général et un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

Nous vous demandons d'approuver les nouveaux statuts tels que vous avez pu les consulter.

SAFCA, S.A.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

Modalités : Les droits d'utilisation sont à titre gracieux pour l'année 1998. En ce qui concerne les prestations de maintenance, le montant de la redevance annuelle s'élève à FCFA 2 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 2 millions.

1.2 Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOGACA

Administrateur concerné : DOMAFI et Monsieur Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Les droits d'utilisation sont à titre gracieux pour l'année 1998. Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 12 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 13,8 millions.

2.2 Convention d'assistance comptable entre SAFCA et SICR

Administrateur concerné : Monsieur Diawar Diack, représentant de la SAFCA au conseil d'administration de la SICR.

Nature et objet : Mise à la disposition de SICR du personnel comptable et de l'outil informatique pour la tenue de la comptabilité générale.

Modalités : En contrepartie de sa prestation, la SAFCA perçoit une rémunération annuelle de FCFA 1.250.000 toutes taxes comprises.

2.3 Participation de SAFCA aux frais du GIEFCA en tant que membre du GIE

Administrateur concerné : Monsieur Guyon, administrateur commun.

Nature et objet : Le GIEFCA, conformément à ses statuts, facture à la SAFCA, outre des frais spécifiques correspondant à des prestations, une partie de ses frais de gestion proportionnellement à la quote-part de SAFCA dans son budget de fonctionnement.

Modalités : À ce titre, le GIEFCA a facturé FCFA 98 millions à la SAFCA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

2.4 Convention de répartition des frais communs entre SAFCA et SAFBAIL

Administrateurs concernés : - Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs de votre Société et de SAFBAIL

Pays: COTE D'IVOIRE

Société: SAICA

Date d'arrêté: 31 décembre 1998

Devise: F.C.F.A

COMPTES DE RESULTAT COMPARES 97/98 A FIN DECEMBRE

CHARGES	1997		1998		PRODUITS	1997		1998	
		% (1)		% (1)			% (1)		% (1)
FRAIS FINANCIERS - Intérêts débiteurs banque - autres frais financiers	1 781 157 515	7.16%	1 458 907 806	6.43%	PRODUITS FINANCIERS NET	4 469 648 294	17.96%	4 027 679 414	17.76%
	67 559 145	0.27%	132 144 644	0.58%					
PERSONNEL & CHARGES	734 313 208	2.95%	853 967 802	3.77%	INTERETS DE RETARD	52 500 578	0.21%	107 778 743	0.48%
IMPOTS & TAXES (hors TIPS)	81 998 405	0.33%	90 398 111	0.40%	DOMMAGES ET INTERETS	9 858 887	0.04%	15 177 633	0.07%
AUTRES FRAIS GENERAUX	772 029 480	3.10%	624 549 552	2.75%	COMMISSIONS IMPORTATEURS	25 289 835	0.10%	24 816 814	0.11%
DOTAUX AMORTISSEMENTS	151 706 653	0.61%	196 228 053	0.87%	FRAIS DE DOSSIERS	28 992 000	0.12%	35 504 000	0.16%
PROVISEMENTS DEBITEURS	234 545 810	0.94%	231 049 872	1.02%	PRESTATIONS DE SERVICES	377 147 083	1.52%	449 864 605	1.98%
					PRODUITS DIVERS	103 087 557	0.41%	152 949 198	0.67%
CREANCES IRRECOUVRABLES	80 790 378	0.32%	208 707 128	0.92%	RECUP. S/ CREANCES IRRECOU.	21 811 297	0.09%	24 903 870	0.11%
IL EXPLOIT. ET/OU P.P	318 120 525	1.28%	414 482 674	1.83%	HORS EXPLOITATION ET/OU P.P	84 476 311	0.34%	249 111 725	1.10%
IMPOT IRC	347 302 108	1.40%	330 878 433	1.46%					
RESULTAT D'EXPLOIT. AP. IMPOT	603 288 615	2.42%	546 471 927	2.41%					
	5 172 811 842	20.78%	5 087 786 002	22.44%		5 172 811 842	20.78%	5 087 786 002	22.44%

Comptes courants concessionnaires

31 décembre 1997
31 décembre 1998

265 055 419
308 890 925

(1) % exprimé / encours net moyen

Encours net moyen 1997
Encours net moyen 1998

24 888 133 289
22 672 139 819

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 04 MAI 1999**TEXTE DES RESOLUTIONS****Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le bilan et le compte d'exploitation du quarante-deuxième exercice social arrêté au 31 décembre 1998, tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de :

604.539.132 FCFA**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du bénéfice de l'exercice, soit :

- à la réserve légale pour la porter à son nouveau maximum : 200.000.000 FCFA	100.000.000 FCFA
- Le solde augmenté du report à nouveau de	504.539.132 FCFA 57.708.104 FCFA
Soit un total de	562.247.236 FCFA
Réparti ainsi :	
- aux actionnaires un premier dividende de 6 %	60.000.000 FCFA
- à la réserve extraordinaire pour la porter à : 2.120.000.000 FCFA	100.000.000 FCFA
- au report à nouveau	162.247.236 FCFA
Le solde, conformément à l'article 36 des statuts	
* 10 % au Conseil à titre de tantièmes	24.000.000 FCFA
* 90 % aux actionnaires à titre de dividende complémentaire	216.000.000 FCFA

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, approuve la nouvelle rédaction des statuts rendue nécessaire pour être en conformité avec l'acte uniforme au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêts économique ratifié le 17 avril 1997 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur d'une expédition ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour effectuer tous dépôts et publications conformément aux lois et décrets en vigueur.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 1998

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux articles 21 et suivants de vos statuts, pour vous soumettre les comptes du quarante-deuxième exercice social de votre Société, arrêtés au 31 décembre 1998.

Le marché des véhicules neufs a continué de baisser en 1998, après la chute importante de 1997 résultant de la libéralisation des importations de véhicules d'occasion. Le nombre de véhicules neufs immatriculés en 1998 s'est élevé à 7.016 comparé à 7.648 en 1997, soit une réduction de 8,3%.

Dans ce marché, toujours morose, la SAFCA a initié 1.396 dossiers pour un montant de 17.057 Millions FCFA soit une progression de 18,70% en nombre de dossiers et de 11,28 % en production par rapport à l'exercice 1997.

Cette activité commerciale a porté l'encours net à 23.021 Millions à fin décembre 1998 contre 23.948 Millions à fin 1997 soit une baisse de 3,9%.

La masse des impayés se situe fin décembre 1998 à 1.192 Millions FCFA (après passation à perte de 208,7 Millions) contre 765,5 Millions FCFA à fin décembre 1997 soit une hausse de 55,7%.

Les provisions constituées pour couvrir ce risque sont de 999 millions FCFA pour tenir compte tant des impayés échus que des encours des dossiers incidentés.

Les frais financiers, à hauteur de 1.591,1 Millions FCFA en 1998 contre 1.848,8 Millions FCFA l'année précédente, chutent de 14%, à mettre en relation non seulement avec un encours net moyen de 22 672 Millions FCFA en baisse de 9%, mais surtout avec une réduction du coût de refinancement due à l'émission des BEF.

Les frais généraux s'élèvent à 1.568,9 Millions en légère baisse par rapport à 1997.

Dans ces conditions, le compte d'exploitation que nous soumettons à votre approbation se solde par un bénéfice net de 604.539.132 F.CFA

Après :

Dotation aux amortissements	196.228.053 FCFA
Abandon de créances clients	208.707.128 FCFA
Récupération sur créances P.P.	24.903.870 FCFA



Complément de provisions sur débiteurs	231.049.872 FCFA
Redressement Fiscal	158.685.641 FCFA
Provision sur titres de participation	91.448.047 FCFA
Impôts sur bénéfice de	362.145.391 FCFA

Compte tenu du niveau du résultat, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

A la réserve légale	100.000.000 FCFA
pour la porter à son niveau maximum de 200.000.000 FCFA	
Le solde	504.539.132 FCFA
Augmenté du report à nouveau	57.708.104 FCFA
Soit un total de	562.247.236 FCFA
Serait réparti comme suit :	
Aux actionnaires un premier dividende de 6 %	60.000.000 FCFA
A la Réserve Extraordinaire	100.000.000 FCFA
pour la porter à : 2.120.000.000 FCFA	
Au report à nouveau	162.247.236 FCFA
Le solde réparti conformément à l'article 36 des statuts :	
* 10 % au Conseil à titre de tantièmes	24.000.000 FCFA
* 90 % aux actionnaires à titre de dividende complémentaire	216.000.000 FCFA

Le dividende par action avant impôt s'élève à 2.760 FCFA et après impôt à 2.549 FCFA.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan, compte d'exploitation et la répartition des bénéfices tels qu'ils vous sont présentés.

Nous remercions en votre nom, la Direction et le personnel de la société pour leur motivation et leurs efforts continus. Nos remerciements vont également à la Banque Centrale et à nos banquiers qui nous ont renouvelé leur confiance.

Votre titre coté à la BRVM a fait l'objet de très peu d'échanges, car sur un total de 100.000 actions, moins de 5.500 ont été échangées.

Le cours du titre à l'ouverture de la BRVM le 16/09/1998 était de 49.100 FCFA et son plus haut à 59.000 FCFA (séance du 23/10/1998).

Afin de mettre la SAFCA en conformité avec les dispositions de l'OHADA, et surtout de l'article 702 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous

vous proposons de nommer Monsieur N'DABIAN KROAH Bilé comme deuxième Commissaire aux Comptes et Madame SANGARE et UNI-CONSEIL comme suppléants.

En 1998, la SAFCA a poursuivi ses efforts de réduction du risque de transformation, en émettant de nouveaux Bons des Établissements Financiers pour un montant de 5,5 milliards de FCFA sur un an et deux ans. Cette nouvelle opération sur le marché financier régional, avec des échéances plus longues, réalisée avec le concours d'investisseurs institutionnels a permis à la SAFCA de récolter des ressources dont la durée se rapproche de la durée moyenne de ses encours.

Les efforts de diversification des outils de refinancement et de réduction du risque de transformation seront poursuivis sur les années à venir, afin de doter la SAFCA de ressources financières stables à même de mieux soutenir le développement de ses activités dans une parfaite orthodoxie financière.

Au niveau informatique, la SAFCA a fait l'acquisition d'un nouvel outil de comptabilité, plus moderne, plus performant, entièrement compatible avec le progiciel de gestion existant. La SAFCA continue aussi d'apporter son support aux entités du GIEFCA pour l'implantation de ce nouveau logiciel.

HOLDEFI (Holding pour le Développement du Financement des Équipements en Afrique) a été finalement créée en septembre 1998, avec comme objet social la prise de participation dans les sociétés de financement. De ce fait, HOLDEFI s'intégrera progressivement dans le capital des différentes sociétés du GIEFCA, leur donnant par la même occasion une assise plus solide du fait de l'envergure des actionnaires du nouveau holding. Ces actionnaires, de réputation internationale, à savoir : GRAS SAVOYE, PROPARCO, OPTORG, CFAO ont toujours démontré dans leur stratégie, leur grande foi dans le développement de leurs activités en Afrique. Dans ces conditions, nous vous proposons de nommer HOLDEFI administrateur de la SAFCA.

La Direction des Enquêtes et Vérifications Fiscales a mené un contrôle fiscal de la SAFCA au cours du deuxième semestre 1998. La grande majorité des redressements proposés a été remise en cause par la SAFCA. Cependant, et faisant en cela preuve de bonne volonté, la SAFCA a payé la somme de 175 millions de FCFA, représentant le montant des redressements acceptables. Le reste des redressements fait encore l'objet de discussions entre l'administration fiscale et la direction générale de la SAFCA.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur DIACK DIAWAR et de DOMAFI arrivent à expiration à l'issue de cette assemblée. Tous deux se représentant à vos suffrages, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une période de six ans.

1999 demeure une année charnière en terme d'environnement économique avec les événements suivants : l'avènement de l'Euro (à priori sans impact sur l'activité de votre société), et le passage à l'an 2000 que votre Société a traité en interne mais qui pourrait subir des perturbations venant de ses partenaires extérieurs.

Cependant, et malgré une concurrence de plus en plus agressive, la SAFCA devrait continuer d'engranger les



I – L'AFRIQUE DE L'OUEST

COTE D'IVOIRE

SAFBAIL

L'économie ivoirienne est passée en 1998 à une phase de stabilisation.

Avec un montant d'achat HT de 6,7 Milliards de FCFA en 1998, en hausse de 48% par rapport à 1997, la SAFBAIL représente 28,42% du marché total de crédit-bail. Cette croissance des achats a permis de relever l'encours à 9,9 Milliards FCFA en 1998.

La reconquête par la SAFBAIL de son marché s'est faite en préservant sa rentabilité qui reste au même niveau que 1997, malgré une importante dégradation de son risque. Depuis le début de l'année 1998, SYSCOA (Système Comptable Ouest Africain) a retiré l'essentiel de l'attrait que le crédit-bail offrait jusque là aux entreprises. 1999 sera donc une année avec encore plus de challenges au plan commercial.

L'exercice 1998 présente un bénéfice après impôts de 368,7 Millions FCFA. Le Conseil propose de verser un dividende de 30 %, soit 126 Millions FCFA.

SICR

L'activité de SICR s'est développée au niveau commercial : diversification des produits, développement de l'activité sur la sous-région, démarrage d'une activité grands comptes, etc.. Elle achève son installation au Cameroun et au Burkina-Faso. L'organisation et le fonctionnement sont à présent maîtrisés. Le résultat net est légèrement bénéficiaire.

En 1999, SICR devrait continuer de croître et pouvoir évoluer de manière totalement indépendante. La SAFCA continue d'assister fortement cette structure sœur. L'exercice 1999 devrait faire ressortir un bénéfice en augmentation.

MALI

SOMAFI

La progression des activités de la SOMAFI continue d'accuser du retard par rapport aux objectifs. La prudence observée dans les acceptations et l'absence de cadre fiscal réglementaire ont freiné la montée de l'encours. Dans ces conditions, l'exercice ressort une perte de 107 Millions FCFA.

L'équipe commerciale a été renforcée, de même que le département administratif pour anticiper la montée en puissance de l'activité.

Une augmentation de capital de 200 Millions FCFA a été souscrite en 1998, dont la moitié a été libérée au 31 décembre 1998 pour respecter les ratios prudentiels. La SAFCA a participé à cette augmentation à hauteur de sa participation. En revanche, comme prévu, elle cède dans un premier temps 10.500 actions à HOLDEFI.

BURKINA

SOBFI

Les activités de la SOBFI ont effectivement démarré en octobre 1998 après l'obtention de l'agrément. Quelques dossiers ont été initiés au cours des trois mois d'activité.

Le premier exercice clos au 31 décembre 1998 fait ressortir une perte de 152,3 Millions FCFA. L'exercice 1999 devrait encore sortir en perte. Une recapitalisation de la société sera nécessaire. La SAFCA cédera comme prévu 35% du capital à HOLDEFI, conservant une participation de 10%.

TOGO

STOCA

Le marché togolais a continué à présenter peu d'opportunités pour la STOCA. Cependant, malgré le fait que le nombre de véhicules neufs immatriculés n'a été que de 251, STOCA a porté l'encours global à 1.000 Millions FCFA à fin décembre 1998 contre 593 Millions FCFA à fin 1997.

Avec une perte de 100 Millions FCFA, la STOCA n'a pu respecter les ratios prudentiels qu'au prix d'une augmentation de capital de 150 Millions portant ce dernier à 300 Millions FCFA au 31 décembre 1998. La SAFCA n'a suivi que partiellement cette opération et n'est plus majoritaire dans la STOCA, HOLDEFI ayant porté sa participation à 34%.

Les perspectives commerciales étant toujours limitées, des mesures importantes de réduction des frais généraux ont été prises afin d'assurer l'équilibre de l'exploitation en 1999.

II – L'AFRIQUE CENTRALE

CAMEROUN

Dans une économie globalement en amélioration, les entreprises forestières et de transport ont vécu une activité en dent de scie au gré des décisions administratives et de l'état des routes.

SOCCA

L'activité commerciale, malgré la persistance de difficultés de refinancement, a de nouveau progressé de 17,5% FCFA à 13.090 Millions FCFA.

L'encours marque une croissance plus rapide puisque à 14.489 Millions au 30 juin 1998, il se situe à un niveau supérieur de 33% à celui atteint au 30 juin 1997.

Le coût du risque est resté limité à 100 Millions FCFA, les impayés ayant marqué une baisse malgré l'augmentation des encours.

En revanche, la mise en place du nouveau produit informatique a pesé sur les frais généraux et les dotations aux amortissements.

Cet exercice restera cependant marqué comme le meilleur de la société en terme de résultat.

Avec un bénéfice net de 415,4 Millions FCFA contre 300,3 Millions en 96/97, la SOCCA a pu porter son dividende à 12% tout en consolidant ses fonds propres de 271 Millions FCFA.

SOCABAIL

L'exercice 97/98 se caractérise par une nette reprise des achats après l'exercice précédent en pointillé du fait des problèmes fiscaux.

Avec un niveau d'achats de 4.881 Millions de FCFA contre 1.300 Millions FCFA en 96/97, la SOCABAIL a reconstitué son encours qui se monte à 4.989 Millions en progression de 225%.

Les impayés ont marqué une baisse, passant de 214 Millions FCFA à 134 Millions FCFA.

Les frais généraux liés au niveau de l'encours sont en hausse de 66% à 139 Millions FCFA.

Le résultat net de 98,1 Millions FCFA contre 186,9 Millions FCFA en 96/97 est à tempérer par une augmentation de 190,2 Millions FCFA de réserve latente.

Le dividende a été maintenu à 10%.

A fin décembre, soit à mi-exercice, les deux sociétés SOCCA et SOCABAIL restent en ligne avec les prévisions. Le passage à la TVA au 1^{er} janvier 1999 a généré une anticipation importante de l'activité commerciale en décembre 1998. Les problèmes rencontrés par les transporteurs dans leurs activités ont généré un alourdissement du risque qui devrait se résorber d'ici la fin de l'exercice au 30 juin 1999.

GABON

L'économie gabonaise a été fortement perturbée par la baisse des prix du pétrole et l'arrêt de l'activité de la SNBG. Ce dernier a eu des répercussions particulièrement néfastes sur SOGACA et SOGABAIL en terme tant d'activité que de risque.

SOGACA

Malgré la baisse de ses activités traditionnelles, la SOGACA a pu maintenir un niveau d'activité satisfaisant en diversifiant ses interventions. Avec un montant de 10.360 Millions FCFA, les financements sont en hausse de 3,3% sur l'exercice précédent.

Parallèlement les encours sont en hausse de 4,4% en atteignant 12.5003 Millions FCFA à fin décembre 1998.

Les frais généraux marquent une légère baisse sur l'exercice précédent.

En revanche, les impayés, déjà élevés à fin 1997, ont doublé sur l'exercice du fait principalement de la crise de la SNBG et atteignent 2.008 Millions FCFA à fin décembre 1998 après passation à pertes pour 59 Millions FCFA. Le complément de provisions, à hauteur de 862 Millions FCFA grève lourdement le résultat de l'exercice qui reste toutefois bénéficiaire.

Avec un bénéfice net de 201,6 Millions FCFA la SOGACA verse un dividende de 30% soit 180 Millions, la situation de risque devant s'améliorer en 1999 avec la reprise des activités forestières.

SOGABAIL

Du fait de sa typologie de clientèle, la SOGABAIL a été plus sévèrement touchée dans son activité commerciale. Avec un montant d'achats de 2.168 Millions contre 4.060 Millions FCFA en 1997 la baisse est de 46%.

La chute de l'encours, atténuée par l'effet d'inertie, est moins forte avec un montant de 5.396 Millions FCFA contre 5.613 Millions FCFA en 1997, soit une inflexion de moins de 4%.

L'aggravation des impayés est également moins marquée que pour SOGACA. Ils se montent à 579 Millions contre 401 Millions, soit une progression de 44%. La dotation aux provisions pour risque ressort à 109 Millions FCFA.

Dans ces conditions, le résultat net après impôts est de 204,6 Millions contre 470,7 Millions en 1997. Le dividende a tout de même été maintenu à un niveau satisfaisant de 25% pour un montant de 200 Millions.

SAFCA, S.A.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables appliqués en Côte d'Ivoire et décrits en annexe.

II. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation bancaire.

Nous devons porter à votre attention les informations suivantes :

- Le ratio de structure du portefeuille de l'établissement est de 4,27 % au 31 décembre 1998 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Les crédits ayant bénéficié d'un accord de classement représentent un encours total de FCFA 980 millions au 31 décembre 1998. Il convient de noter que le ratio de structure du portefeuille des autres banques ivoiriennes est comparable à celui de la SAFCA, et que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.
- En raison du manque de ressources à moyen et long terme pour les établissements privés sur le marché financier, le coefficient de liquidité de l'établissement calculé au 31 décembre 1998 est de 24,91 % alors que le minimum réglementaire est de 60 %.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur le respect par la SAFCA des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 1998.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications

BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en milliers de FCFA)

	31/12/1997	31/12/1998
ACTIF		
Caisses et banques	960.171	799.924
Portefeuille d'effets	23.580.248	22.664.458
Créances impayées, douteuses et litigieuses	372.643	558.384
Comptes de régularisation actif	569.195	281.056
Autres débiteurs	284.302	222.428
Portefeuille-titres	1.577.511	2.241.792
Immobilisations	756.817	891.608
Total	<u>28.100.887</u>	<u>27.659.650</u>

PASSIF

Banques	21.196.169	20.091.113
Comptes de régularisation passif	261.472	488.845
Créditeurs divers	555.660	670.302
Clients créditeurs	41.673	52.899
Provisions pour risques et charges	299.400	303.790
Report à nouveau	44.913	57.708
Réserves	4.068.663	4.359.156
Plus-values à réinvestir	29.648	31.298
Capital social	1.000.000	1.000.000
Résultat net de l'exercice	603.289	604.539
Total	<u>28.100.887</u>	<u>27.659.650</u>

1. PRÉSENTATION DE LA SAFCA

La Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) est un établissement financier régi par la loi n° 90-589 du 25 juillet 1990 portant réglementation bancaire en Côte d'Ivoire. Son siège administratif et social est situé à Abidjan.

La SAFCA a pour objet le financement des ventes à crédit de véhicules de transport et de matériel d'équipement aux petites et moyennes entreprises.

L'actionnariat de référence de la SAFCA est composé de concessionnaires et importateurs de véhicules automobiles.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de SAFCA ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire applicable aux banques et établissements financiers des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire en Côte d'Ivoire.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après :

2.1 COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

Les taux de provision qui sont appliqués aux montants impayés et à l'en-cours à échoir relatif aux crédits sur lesquels des impayés sont constatés se présentent comme suit :

	31/12/1997	31/12/1998
Moins de 3 impayés	10 %	10 %
Entre 3 et 6 impayés	35 %	35 %
Six impayés et plus	60 %	60 %
Contentieux	90 %	90 %

Les frais de poursuite facturés aux clients mais non encaissés à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 %.

2.5 PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE EN CÔTE D'IVOIRE

La société SAFBAIL exerce son activité dans les mêmes locaux et avec les mêmes moyens d'exploitation que la SAFCA. À ce titre, les frais généraux de la SAFCA sont facturés à la SAFBAIL sous déduction des frais propres à chaque société, au prorata de l'en-cours financier et du nombre de dossiers gérés par chacune des sociétés.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Depuis plusieurs exercices, la SAFCA constitue une provision pour risques généraux non déductible fiscalement en comptabilisant des dotations aux provisions dans les charges de l'exercice. Cette provision est destinée à couvrir les risques généraux inhérents à l'activité bancaire, notamment le risque de transformation et d'illiquidité. Elle est évaluée de manière discrétionnaire par la direction de l'établissement conformément aux usages de la profession et à la réglementation concernant les « Fonds pour risques bancaires généraux ».

2.7 SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal qui comprennent :

- les charges qui sont déduites du résultat comptable de l'exercice, mais qui ne seront déduites de l'assiette de l'impôt que sur un exercice ultérieur ;

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AUX COMPTES DE RÉSULTATS

3.1 CAISSE ET BANQUES (ACTIF)

Les comptes de trésorerie à l'actif du bilan comprennent les avoirs liquides de la SAFCA auprès du système bancaire et l'encaisse à la clôture ; ils s'analysent comme suit à la clôture, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Banque Centrale	769.653	766.346
Autres banques ivoiriennes	174.260	21.799
Créances douteuses BNDA	116.912	-
Chèques postaux	1.220	1.179
Caisse	15.038	10.600
	<hr/>	<hr/>
Valeurs brutes	1.077.083	799.924
Provisions pour dépréciation	(116.912)	-
	<hr/>	<hr/>
Valeurs nettes	<u>960.171</u>	<u>799.924</u>

Les provisions pour dépréciation au 31 décembre 1997 concernaient les avoirs de la SAFCA gelés à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) en cours de liquidation. La reprise de la provision s'explique par le recouvrement par la SAFCA de ses avoirs à hauteur de FCFA 66 millions et par le passage en perte de FCFA 51 millions représentant le solde de la créance.

3.3 CRÉANCES IMPAYÉES, DOUTEUSES ET LITIGIEUSES

Ce poste regroupe l'ensemble des échéances impayées sur les crédits à la clientèle et les créances contentieuses. Afin d'évaluer les provisions pour dépréciation nécessaires, les montants des impayés sont regroupés en fonction du nombre d'échéances impayées à la clôture comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Dossiers ayant moins de 3 impayés	127.619	154.445
Dossiers ayant entre 3 et 6 impayés	138.099	251.789
Dossiers ayant plus de 6 impayés	393.486	590.461
Dossiers contentieux	106.268	195.355
Sous-total	<u>765.472</u>	<u>1.192.050</u>
Frais de poursuite	6.992	8.592
Total brut	<u>772.464</u>	<u>1.200.642</u>
Provisions pour dépréciation	(399.821)	(642.258)
Total net	<u><u>372.643</u></u>	<u><u>558.384</u></u>

Les provisions pour dépréciation ont été évaluées conformément à la méthode décrite dans la note 2.4 ci-dessus.

Le solde débiteur du compte courant STOCA de FCFA 198 millions se compose d'avance de fonds de FCFA 100 millions rémunérée au taux de 11 % l'an et de FCFA 98 millions d'avance de fonds pour le financement d'un dossier STOCA.

3.6 PORTEFEUILLE-TITRES

L'évolution de portefeuille-titres de la SAFCA au cours de l'exercice 1997 se présente comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	Augmentations	Diminutions	31/12/1998
Titres de participation	1.573.226	755.729	-	2.328.955
Titres d'État	21.000	-	-	21.000
Total valeurs brutes	<u>1.594.226</u>	<u>755.729</u>	<u>-</u>	<u>2.349.955</u>
Provisions	(16.715)			(108.163)
Valeurs nettes	<u><u>1.577.511</u></u>			<u><u>2.241.792</u></u>

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements se présentent comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	Augmentations	Diminutions	31/12/1998
Terrains	26.000	-	-	26.000
Constructions	279.452	2.500	-	281.952
Matériel de transport	159.486	73.440	(56.267)	176.659
Matériel et mobilier	812.197	146.640	(247.789)	711.048
Aménagements, agencements, installations	484.564	146.235	-	630.799
Acompte sur immobilisations	11.506	-	(11.506)	-
Dépôts et cautionnements	3.759	4.177	-	7.936
Total brut	<u>1.776.964</u>	<u>372.992</u>	<u>(315.562)</u>	<u>1.834.394</u>
Amortissements cumulés	(1.020.147)	(216.608)	293.969	(942.786)
Total immobilisations nettes	<u><u>756.817</u></u>			<u><u>891.608</u></u>

L'augmentation des valeurs brutes des immobilisations au 31 décembre 1998 s'explique essentiellement, d'une part, par l'enregistrement en compte d'immobilisations, des charges relatives de travaux de réhabilitation et de renouvellement à hauteur de FCFA 122 millions suite au contrôle fiscal et, d'autre part, par l'acquisition d'un véhicule à hauteur de FCFA 36 millions et l'immobilisation des droits d'utilisation du progiciel FINOR version 2.0 à hauteur de FCFA 67,8 millions.

Le solde des BEF correspond aux séries de titres du deuxième programme non échus à la clôture de l'exercice et s'analyse comme suit, en milliers de FCFA :

Série	Nominal	Taux intérêts	Échéance
1	3.000.000	8,25 %	02/09/1999
2	2.500.000	9,00 %	28/08/2000
Total	<u>5.500.000</u>		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisation passif sont composés de charges à payer qui se ventilent comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Primes exceptionnelles	68.387	78.604
Intérêts des emprunts	84.627	207.283
Congés payés	11.531	14.384
Taxes et impôts	29.379	146.587
Intérêts débiteurs	31.125	18.523
Charges diverses à payer	36.423	23.464
Total	<u>261.472</u>	<u>488.845</u>

3.12 COMPTES DE CAPITAUX PROPRES

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur les comptes de capitaux propres s'analysent comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	Affectation du résultat	Autres mouvements Dotations	Retraits	31/12/1998
Capital	1.000.000	-	-	-	1.000.000
Réserves	3.068.663	290.493	-	-	3.359.156
Provision pour risques généraux	1.000.000	-	-	-	1.000.000
Plus-value à réinvestir	29.648	-	7.635	5.985	31.298
Report à nouveau	44.913	12.795	-	-	57.708
Capitaux propres hors résultats	<u>5.143.224</u>	<u>303.288</u>	<u>7.635</u>	<u>5.985</u>	<u>5.448.162</u>
Résultat de l'exercice	603.289	(603.289)	604.539	-	604.539
Capitaux propres	<u><u>5.746.513</u></u>				<u><u>6.052.701</u></u>

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1997 est conforme à la décision de l'assemblée générale ordinaire affectant les résultats dudit exercice ; le montant total des dividendes et tantièmes distribués est de FCFA 300 millions.

3.13 COMPTE D'EXPLOITATION

3.13.1 Frais financiers

Les valeurs comparées se présentent comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Intérêts sur découverts bancaires	530.735	75.165
Intérêts sur lignes de crédit	610.600	464.616
Intérêts sur marché monétaire	179.938	144.684
Commission d'intermédiation	17.463	15.326
Intérêts sur les BEF	141.694	472.998
Intérêts sur pension	300.727	286.119
Autres frais financiers	67.560	132.145
Total	<u><u>1.848.717</u></u>	<u><u>1.591.053</u></u>

3.13.5 Prestations de services

Les produits relatifs aux prestations de services facturées se décomposent de la manière suivante, en milliers de FCFA

	31/12/1997	31/12/1998
Prestations fournies à STOCCA	-	2.000
Prestations fournies à SAFBAIL	314.811	384.665
Prestations fournies à SOGACA	9.600	13.800
Location de bureau à SICR	5.400	1.250
Prestations fournies à SOCCA	36.300	22.000
Convention de recouvrement SAFCA/SICR	2.586	-
Location entrepôt par SOCOCE	5.250	16.800
Autres prestations	3.200	9.350
Total	<u>377.147</u>	<u>449.865</u>

3.13.6 Autres produits

Ils s'analysent comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Revenus des titres	33.409	62.354
Intérêts des prêts	9.121	9.104
Jetons de présence	2.411	5.235
Intérêts créditeurs banques	7	5
Intérêts sur participations financières	-	1 081